

Présidence

M. Jacky LEIMGRUBER, Président.

Scrutateurs

M. Luc GIEZENDANNER, délégué de Lonay, et M. Antoine GERBER, délégué d'Echandens.

Le Président ouvre la séance à 20h. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil intercommunal, au Comité de direction de l'ERM, à Mme la Directrice, à Mme la Secrétaire de l'ERM et aux employés de l'ERM. Il passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal No 13 du 11 décembre 2024
4. Communications du Bureau
5. Adoption des comptes 2024 :
 - rapport de la Commission de gestion sur les comptes de l'exercice 2024
 - rapport de la Commission de gestion sur la gestion de l'exercice 2024
6. Elections statutaires :
 - a) du Président - *Tolochenaz*
 - b) du Vice-président - *Yens*
 - c) des scrutateurs
 - d) des scrutateurs-suppléants
 - e) la Commission de gestion pour l'exercice 2025
7. Communications du Comité de direction
8. Questions, vœux et divers

1. Appel

Il ressort de l'appel que 27 délégués sont présents.

Excusés : Mmes CORREIA DA ROCHA Patricia, déléguée de Morges, SCHOLZ Gabriele, déléguée de Denges et SPECKINGER LENOIR Sara, déléguée de Chigny.

MM. BÜHLER Kurt, délégué de Yens, CHERBUIN Oscar, délégué d'Echichens, GRÄNICHER Christian, délégué de Denens, GROS Oscar, délégué d'Echichens, HENRIOD Philippe, délégué de Vufflens-le-Château, MENZEL François, délégué de Vaux-sur-Morges, MORAND Alexandre, délégué de Yens, MÜLLER Christian, délégué d'Echandens, VIANDÉ Christian, délégué de Clarmont.

Le quorum est atteint, le Président ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président dit que chacun a reçu l'ordre du jour, que si ce n'est pas le cas, il faut se manifester. Personne ne demande la parole, le Président clôt la discussion et passe au vote à main levée. L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal No 13 du 11 décembre 2024

Le Président donne la parole, elle n'est pas demandée, il passe au vote à main levée.

Le procès-verbal No 13 du 11 décembre 2024 est accepté à l'unanimité avec une abstention

4. Communications du Bureau

Le Bureau n'a pas de communication.

5. Adoption des comptes 2024

Le Président explique qu'il donnera la parole à la Commission de gestion pour le rapport sur les comptes 2024, puis discussion chapitre par chapitre et discussion générale. Finalement, la Commission de gestion lira les conclusions du rapport sur les comptes 2024, puis vote. Il sera procédé de la même manière pour le rapport sur la gestion 2024.

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur la manière de faire, ce n'est pas le cas.

- Rapport de la Commission de gestion sur les comptes de l'exercice 2024

Le Président demande à Mme Annabelle AMSLER, déléguée de Morges, rapporteuse de la Commission de gestion, de lire le rapport sur les comptes 2024 ou d'en faire un résumé sans les conclusions.

Le Président précise qu'il reviendra à la page 1 en dernier.

Comptes par ordre administratif y compris renseignements complémentaires, pages 2-21

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, remercie l'administration et en particulier Mme Brigitte BAUMBERGER pour les nombreux commentaires dans le rapport ce qui donne une lecture très agréable. Elle relève à la page 3, 101 Comité de direction, compte 10100.3090.00 Débours et divers : montant comprenant une prime pour départ à la retraite d'un collaborateur, non budgétée. Elle demande pourquoi cette prime n'a pas pu être inscrite dans un des postes de traitements de l'administration.

M. Christian MAEDER explique qu'il s'agit d'une coutume très ancienne à l'ERM de comptabiliser les gratifications de départ dans les débours du CODIR plutôt que dans les traitements de l'administration.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, page 9, 460 Station d'épuration, compte 46000.3123.00 Electricité, félicite le passage en mode d'autoconsommation électrique dès le 1er janvier 2024.

La parole n'est plus demandée, le président clôt la discussion.

Comptes par direction, pages 23-25

Le Président donne la parole, elle n'est pas demandée, il clôt la discussion.

Comptes par nature, pages 26-27

Le Président donne la parole, elle n'est pas demandée, il clôt la discussion.

Bilan, pages 28-31

M. Thierry GILGEN, délégué de Denens, constate qu'il y a environ CHF 700'000,00 de moins qu'en 2023 sur le compte de la banque Raiffeisen et demande de quelles manières ce montant a été utilisé.

Mme Brigitte BAUMBERGER explique que plusieurs factures ont été payées par ce compte, que plus de chantiers ont été terminés au 31.12.

Evolution des provisions durant l'année 2024, page 32

Le Président donne la parole, elle n'est pas demandée, il clôt la discussion.

Situation du fonds de réserve, page 33

Le Président donne la parole, elle n'est pas demandée, il clôt la discussion.

Etat des crédits votés par le Conseil intercommunal, pages 34-35

Le Président donne la parole, elle n'est pas demandée, il clôt la discussion.

ERM Amortissements dès 2024, page 36

Le Président donne la parole, elle n'est pas demandée, il clôt la discussion.

Evolution du coût indicatif de l'épuration par habitant "Physique" ERM, page 37

Le Président donne la parole, elle n'est pas demandée, il clôt la discussion.

Comptes de l'exercice 2024, page 1

Le Président donne la parole, elle n'est pas demandée, il clôt la discussion.

- Rapport de la Commission de gestion sur la gestion de l'exercice 2024 et ses vœux

Le Président donne la parole à Mme Annabelle AMSLER, déléguée de Morges, rapporteuse de la commission de gestion pour la lecture ou le résumé du rapport sur la gestion 2024 sans les conclusions.

Le Président ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Chapitre 1. Gouvernance, pages 6-12

Le Président donne la parole, elle n'est pas demandée, il clôt la discussion.

Chapitre 2. Administration, pages 13-23

Le Président donne la parole, elle n'est pas demandée, il clôt la discussion.

Chapitre 3. Station d'épuration, pages 24-44

Le Président donne la parole, elle n'est pas demandée, il clôt la discussion.

Chapitre 4. Réseau de collecteurs et stations Pages 45-51

Le Président donne la parole, elle n'est pas demandée, il clôt la discussion.

Chapitre 5. Tâches spéciales, pages 56-59

Le Président donne la parole, elle n'est pas demandée, il clôt la discussion.

Chapitre 6. Finances, pages 62-63

Le Président donne la parole, elle n'est pas demandée, il clôt la discussion.

Chapitre 8. Liste des abréviations, pages 65-66

Le Président donne la parole, elle n'est pas demandée, il clôt la discussion.

Chapitre 9. Annexes STEP du Pontet-Colombier-Cottens, pages 67-69

Le Président donne la parole, elle n'est pas demandée, il clôt la discussion.

Chapitre 10. Annexes STEP de Lully-Lussy, pages 71-74

Le Président donne la parole, elle n'est pas demandée, il clôt la discussion.

Chapitre 7. Conclusions, page 64

Le Président donne la parole, elle n'est pas demandée, il clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion générale.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, félicite la Commission de gestion pour leur excellent rapport et des trois vœux déposés. Elle remercie le Comité de direction de les avoir acceptés et elle se réjouit de lire les réponses l'année prochaine.

M. Marc-Henri DUVOISIN, délégué de Préverenges, a une question sur le rapport de gestion au sujet de l'informatique, page 20 point 2.4.2 Activités 2024. Il aimerait savoir ce qu'il en est de la sauvegarde par rapport au petit pépin qu'il y a eu et qu'est-ce qui est fait pour qu'il ne revienne pas et qu'il n'y ait plus de perte de données.

M. Alain GARRAUX répond que la sauvegarde d'un disque dur n'avait pas été faite correctement ce qui avait provoqué des pertes de données. Tout le système de sauvegarde a été revu, sur du cloud et à l'ERM, tout est sauvegardé au moins à double. Il faudrait deux incidents sur le même disque pour que tout lâche.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président demande la lecture des conclusions sur les comptes 2024.

Mme Annabelle AMSLER, déléguée de Morges, rapporteuse de la Commission de gestion, lit les conclusions.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

après avoir pris connaissance :

- des comptes 2024,
- du rapport de la Commission de gestion,

DECIDE

1. d'accepter les comptes 2024, le compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2024 tels que présentés,
2. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion financière de l'année 2024,
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

Le Président passe au vote à main levée.

Les comptes 2024 sont acceptés à l'unanimité
--

Le Président demande la lecture des conclusions sur la gestion 2024.

Mme Annabelle AMSLER, déléguée de Morges, rapporteuse de la Commission de gestion, lit les conclusions.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion pour l'année 2024,
- du rapport de la Commission de gestion,

DECIDE

1. d'accepter ces rapports tels que présentés,
2. de donner décharge au Comité de direction pour l'ensemble de la gestion 2024,
3. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat.

Le Président passe au vote à main levée.

La gestion 2024 est acceptée à l'unanimité
--

M. Christian MAEDER remercie le Conseil intercommunal pour la confiance en acceptant les comptes et la gestion 2024. Il transmet les salutations du Président de la Commission de gestion M. Oscar GROS. Ce dernier tient à féliciter le travail de sa Commission et la remercie. M. Oscar GROS se représente à la Commission de gestion.

La parole n'est plus demandée.

6. Elections statutaires

a) du Président - Tolochenaz

Le Président ouvre la discussion. M. Frédéric GLASSEY se présente. Il n'y a pas d'autre candidat. Le Président constate qu'il y a autant de candidat que de poste à repourvoir et propose une élection tacite.

M. Frédéric GLASSEY, délégué de Tolochenaz,
est élu tacitement par applaudissement Président pour la période 2025-2026

b) du Vice-président - Yens

Selon le tournus de la Présidence, elle revient à la Commune de Yens. Aucun représentant de Yens n'est présent, ni courrier informant d'une candidature. M. Charles-Henri de LUZE explique que le problème s'est déjà rencontré et propose d'élire une personne qui démissionnera à la prochaine séance et laissera la place à un délégué de Yens. Il propose Mme Sandra PETIT, déléguée de Hautemorges, qui accepte.

Mme Sandra PETIT, déléguée de Hautemorges,
est élue tacitement par applaudissement Vice-présidente pour la période 2025-2026

c) des scrutateurs

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, et M. Pierre-Philippe HERMANN, délégué de Préverenges, acceptent d'être respectivement scrutatrice et scrutateur.

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, et M. Pierre-Philippe HERMANN, délégué de préverenges,
sont élus tacitement par applaudissement scrutatrice et scrutateur pour la période 2025-2026

d) des scrutateurs-suppléants

M. Jérôme KAE LIN, délégué de Tolochenaz, et M. Tristan PEREY, délégué de Vufflens-le-Château se proposent. Le Président constate qu'il y a autant de candidat que de place à repourvoir.

M. Jérôme KAE LIN, délégué de Tolochenaz, et M. Tristan PEREY, délégué de Vufflens-le-Château,
sont élus tacitement par applaudissement scrutateurs-suppléants pour la période 2025-2026

e) la Commission de gestion pour l'exercice 2025

Tous les membres de l'actuelle Commission de gestion se représentent. Aucune autre proposition. Le Président constate qu'il y a autant de candidat que de siège à repourvoir.

AMSLER Annabelle	déléguée de Morges
ANTONIOLI Vincent	délégué de Lonay
De LUZE Charles-Henri	délégué de Chigny
FIECHTER Fabien	délégué de Clarmont
GROS Oscar	délégué d'Echichens
SCHERER Jérôme	délégué de Préverenges
TROGER Alain	délégué de Morges

La Commission de gestion est élue tacitement par applaudissement pour la période 2025-2026

7. Communications du Comité de direction

M. Christian MAEDER dit qu'une communication écrite a été jointe à la convocation. Les oppositions retardent la modernisation de la STEP et toutes les années qui passent coûtent.

M. Jonathan LÜTHI lit la communication orale relative à l'étude de raccordement de quatre localités de Hautemorges à l'ERM :

*Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,*

Il y a une année, le Comité de direction vous informait que la Municipalité de Hautemorges souhaitait initier des démarches pour un raccordement des localités d'Apples, Reverolle, Pampigny et Sévery à l'ERM. Un mandat d'étude a été confié par l'ERM à un bureau d'ingénieurs et à un bureau spécialisé en hydraulique, afin d'évaluer plusieurs variantes de raccordement et d'identifier les impacts techniques et financiers sur les ouvrages existants de l'ERM. De manière à tenir compte du bassin versant de La Morges dans son ensemble, cette étude avait également pour objectif d'optimiser la station de pompage de Pont de Vaux en vue de réduire les déversements qui sont actuellement trop importants à cet endroit.

Cette étude est maintenant terminée. Elle met en évidence les principaux éléments suivants :

- 1) L'analyse d'une vingtaine de variantes montre que le raccordement de Hautemorges au réseau de l'ERM est préférable sur le bassin versant Est de La Morges, soit au niveau de la Cave du Signal. Ceci permet de mieux répartir les débits du périmètre concerné.*
- 2) L'étude hydraulique, basée sur un débit annoncé de 46 l/s, montre que le réseau de l'ERM a la capacité d'accueillir ce débit supplémentaire.*
- 3) En ce qui concerne l'optimisation de la station de pompage de Pont de Vaux, des analyses complémentaires de coûts sont en cours.*

L'étude a été transmise à la Commune de Hautemorges afin que son bureau d'ingénieurs puisse intégrer les contraintes de l'ERM à la réflexion. Par ailleurs, une analyse détaillée des incidences financières d'exploitation pour les communes de l'ERM est en cours.

La parole n'est plus demandée

8. Questions, vœux et divers

La parole n'est pas demandée, le Président souhaite un bel été à tous, informe qu'un apéritif sera servi et clôture la séance à 20h.40.

Le Président :

La Secrétaire :

Jacky LEIMGRUBER

Monique ROBIN